RELATION

De ce qui s'est passé à Rennes, les 26 et 27 janvier 1789.

DISCOURS,

PROTESTATION

ET ARRÊTÉ

DES JEUNES - GENS DE NANTES.

RELATION

De ce qui s'est passé à Rennes, les 26 et 27 janvier 1789.

LES Nobles n'ayant pu voir sans douleur, que les Représentans du peuple étoient inébranlables dans leurs réclamations contre la constitution des Etats de Brétagne, n'ont cessé de cabaler, pour jeter la division dans le Tiers; et ils se sont ensuite portés aux derniers excès.

Le Dimanche 26 janvier, ils distribuèrent de l'argent à leurs Laquais et à leurs Porteurs, qui se rendirent le lendemain au champ *Montmorin*, sur une convocation faite par billets. L'Assemblée fut présidée par quatre Gentils-hommes qui échauffoient la Canaille par leurs discours, l'armoient de bâtons, et la séduisoient en imputant la cherté du pain aux principaux Citoyens du Tiers. On paya tous ceux qui voulurent signer une Requête au Parlement, par laquelle on désavouoit les Délibérations des généraux des Paroisses, et des diverses corporations; et l'on demandoit la conservation de l'ancienne constitution des Etats.

Cette populace effrénée se porta en foule vers le Palais, et demanda à grands cris que le Parlement enregistrât sa réclamation; ce qui lui fut accordé. Elle se répandit ensuite dans les rues, assommant tout ce qui se présentoit: ces forcenés enfonçoient les portes des maisons où se ré-

fugioient les victimes de leur fureur. Vingt jeunes-gens qui se trouvoient dans un café, sans armes, eurent le courage d'en défendre l'entrée; d'autres volèrent bientôt à leur secours : les laquais, porteurs et porte-faix, au nombre de mille contre deux cens jeunes-gens, ne commencèrent cependant l'attaque que quand ils se virent encouragés par la présence de la Noblesse. Cette scène horrible dura depuis neuf heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi. Quelques Gentils-hommes se portèrent enfin pour médiateurs, tandis que d'autres s'abandonnoient aux plus grandes violences. Un Garde de la Ville ayant voulu ôter un bâton au laquais de M. *de Temergat*, celui-ci lui mit le pistolet sur la gorge; d'autres menaçoient leurs domestiques de les chasser, s'ils ne se battoient. On croit qu'il n'y a point eu de jeunes gens de tués; mais plusieurs sont en danger.

On a reçu à la Police la déposition des blessés, et M. *Bidard* est parti pendant la nuit pour porter le procès-verbal au Roi. Le Parlement instruit que la Ville faisoit son devoir, a rendu le soir même un Arrêt qui défend aux Juges de Police et au Présidial d'informer de l'affaire du jour, et s'en réserve la connoissance; on n'y a eu aucun égard. Cette démarche a dessilé tous les yeux. Quelqu'un a écrit sur la porte du Palais ces mots : TEMPLE D'INGRATITUDE; indiquant ainsi ce qu'il faut croire des événemens présens et des événemens passés.

Du 27. Le massacre a recommencé vers les quatre heures du soir. Deux domestiques rencontrèrent un garçon Teinturier, et l'attaquèrent, en lui reprochant d'avoir manqué à la parole qu'il leur avoit donnée d'être de leur parti. Un d'eux lui porta plusieurs coups de couteau, qu'heureu-

sément il reçut dans la main. Ce Citoyen alla trouver les jeunes-gens dans les cafés; ils se rassemblèrent aussi-tôt, et se rendirent au Palais pour obtenir justice. Le Premier Président dit que la Cour en informeroit. La jeunesse résolut alors de se venger elle-même, de s'emparer de *Vignon* le père, principal agent de la Noblesse (*), et de le pendre comme l'auteur de la scène de la veille. Instruite qu'il s'étoit réfugié dans la Salle des Etats, elle courut en foule à la porte demander qu'on le lui livrât. La Noblesse parut, et promit satisfaction. Elle rentra, prit ses armes, et vint faire sur le Peuple une décharge de coups de pistolets. Ce fut le signal de la guerre. Les jeunes-gens qui étoient armés, quoiqu'en petit nombre, ne quittèrent point la place. Les autres allèrent prendre des armes au magasin du Roi et au corps-de-garde de la Ville, et revinrent joindre leurs frères. C'étoit un spectable effrayant; toutes les boutiques et fenêtres étoient fermées. On n'entendoit de toutes parts que des coups de feu; les rues étoient teintes de sang, le tocsin sonnoit. Après un combat opiniâtre de deux heures, MM. de *Boishu* et de *Saint-Riveul* furent tués; M. *de Lambilly* et plusieurs autres grièvement blessés. Les jeunes-gens n'ont perdu aucun des leurs; quelques-uns sont blessés sans danger. La nuit seule a pu les séparer.

Pendant le combat, M. *de Thyars*, le Parlement et la maréchaussée étoient sur la place du Palais, les Cavaliers servoient d'égide à la Noblesse. M. *de Thyars* tâchoit d'appaiser les combattans, et se comportoit avec toute la fermeté

(*) *Vignon* le fils, poursuivi par les Jeunes-Gens, s'étant aussi réfugié dans la Salle des Etats, y fut poignardé par la Noblesse, qui le crut du parti du Tiers.

d'un héros, la prudence d'un sage, et la douceur d'un père.

A sept heures du soir, le peuple marchoit en bataille, tambour battant, criant *vive le Tiers*, et demandant à mourir en bons Citoyens. Les troupes sont arrivées à dix heures, et font le guet dans la Ville.

La Noblesse sachant qu'il venoit, au secours du Tiers-Etat, un renfort de douze cens jeunes-gens de Nantes, et de deux cens de Saint-Malo, a demandé la paix, et a promis de désemparer la salle des États où elle s'étoit fortifiée. Les jeunes-gens ont envoyé des députés chez M. *de Thyars*, et ont bien voulu promettre d'appaiser le peuple et de se contenir eux-mêmes, pourvu que les Nobles ne les insultent point et ne portent point d'armes offensives.

Dans le moment où l'on écrit, tout paroît calme.

DISCOURS

Prononcé à l'Hôtel de la Bourse, dans l'Assemblée des Jeunes-Gens de Nantes, par M. Omnes-Omnibus, Député des Jeunes-Gens de Rennes, le 28 Janvier 1789.

Messieurs

Député par mes Compatriotes, pour vous faire part de l'horrible assassinat de deux de nos Amis, je viens, au nom des Jeunes Citoyens de Rennes, chercher parmi vous les secours que nous attendons de ceux qui se sont si bien montrés pour la cause commune.

En 1784, j'eus le bonheur de sauver, à Paris, deux personnes et leurs voitures, entraînées par

les glaces. Notre Monarque Louis XVI, toujours *bienfaisant*, récompensa mon action par deux Médailles, que M. de Breteuil me donna, en m'adressant, au nom de Sa Majesté, ces paroles augustes, que les circonstances me rappellent avec attendrissement: » Mon ami, vous êtes jeune, c'est » ainsi que le Roi récompense votre zèle; *soyez* » *toujours utile à vos Concitoyens*; il est doux » pour moi d'être l'interprète des sentimens de » Sa Majesté, que mon cœur partage ».

Messieurs et chers Compatriotes, voici le moment de prouver quelle est l'impression qu'ont fait sur moi ces paroles mémorables. Je me sacrifierai, s'il le faut, pour mes Compatriotes!.... La Patrie est en danger, marchons pour la défendre.

Signé, OMNES-OMNIBUS.

PROTESTATION ET ARRÊTÉ DES JEUNES-GENS DE NANTES.

Du 28 *janvier* 1789.

FRÉMISSANT d'horreur à la nouvelle de l'assassinat commis à Rennes à l'instigation de plusieurs Membres de la Noblesse; convoqués par le cri général de la vengeance et de l'indignation; reconnoissant que les dispositions bienfaisantes de notre Auguste Roi, pour affranchir ses Fidèles et dévoués Sujets de l'Ordre du Tiers, de l'esclavage où ils gémissent depuis tant de siècles; ne trouvant d'obstacles que dans cet Ordre dont l'égoïsme forcené ne voit, dans la misère et les

larmes des malheureux, qu'un tribut odieux qu'ils voudroient étendre jusques sur les races futures;

D'après le sentiment de nos propres forces, et voulant rompre le dernier anneau de la chaîne qui nous lie; jugeant, d'après la barbarie des moyens qu'employent nos ennemis pour éterniser notre oppression, que nous avons tout à craindre de l'aristocratie qu'ils voudroient ériger en principe constitutionnel, nous nous en affranchissons dès ce jour, sous la protection d'un second Henri IV, et d'un nouveau Sully.

Un Ordre dans sa protestation ose opposer son opinion à celle de son Roi, à celle de l'Europe, à celle du Patriote et vertueux Necker, solide et seul appui d'un Royaume prêt à s'écrouler! Mortel adorable, dont l'héroïsme est au-dessus du sang et des vains préjugés; ô toi! qu'on ne peut mieux louer qu'en t'accordant le nom *d'homme*; nom que toi seul peux rendre encore respectable, puisque tous tes travaux n'ont d'autre objet que de lui rendre sa dignité première, et de le remettre à la place que lui fixa la nature, et que lui conserveront toujours et les bonnes Lois et les bons Rois! ô Necker! accepte ici l'hommage que l'Ordre du Tiers rend à tes vertus : si le bronze et le marbre n'offrent point encore dans nos Villes, à nos yeux attendris, tes traits révérés, tous nos cœurs sont autant d'autels où l'encens de la reconnoissance se mêlera sans cesse à nos vœux ardens pour la conservation de tes jours précieux, et pour que tu jouisses du bonheur que tu veux donner à vingt-trois millions de Français.

L'insurrection de la liberté et de l'égalité intéressant tout vrai Citoyen de l'Ordre du Tiers, tous doivent la favoriser de tout leur pouvoir par une inébranlable et indivisible adhésion; mais

principalement les Jeunes-Gens ; classe heureuse ; à qui le ciel accorda de naître assez tard pour pouvoir espérer de jouir, sous un Monarque chéri, des fruits qu'ont enfin fait naître en France et la philosophie du dix-huitième siècle, et l'ascendant de l'immortel Necker !

Que le cri de la vengeance retentisse jusqu'au pied du Trône, que les yeux du Monarque voyent couler le sang de nos frères ; son cœur paternel sera glacé d'horreur, et son auguste main fera étinceler le glaive des Lois sur les vils moteurs d'un aussi lâche assassinat, et d'un complot que nous n'osons même pénétrer.

Jurons tous, au nom de l'humanité et de la liberté, d'élever un rempart aux efforts de nos ennemis ; d'opposer à leur rage sanguinaire le calme et la persévérance des paisibles vertus. Elevons un tombeau aux deux Martyrs de la cause de la liberté, et pleurons sur leurs cendres, jusqu'à ce qu'elles soient appaisées par le sang de leurs bourreaux, et l'éclatante justice que nous attendons de notre Souverain, Chef suprême des Lois, qui seul peut, sans être homicide, venger l'humanité, punir les forfaits.

Avons arrêté, nous soussignés Jeunes-Gens de toute profession, de partir en nombre suffisant pour en imposer aux vils exécuteurs des fanatiques Aristocrates, et pour demander à ceux qui doivent être les dispensateurs de la Justice, la réparation du délit commis à Rennes.

Que comme plusieurs d'entre nous pouvant être retenus par des places qu'ils craindroient de perdre, nous regarderons comme infâmes et déshonorés à jamais, ceux qui auroient la bassesse de postuler ou même d'accepter les places des absens.

Tous ceux qui partiront seront soumis aux Commissaires nommés par acclamation, pour la police et ordre qu'il conviendra d'observer pendant le voyage et le séjour à Rennes.

Protestons d'avance contre tous Arrêts qui pourront nous déclarer séditieux, lorsque nous n'avons que des intentions pures et inaltérables. Jurons tous, au nom de l'honneur et de la Patrie, qu'au cas qu'un Tribunal injuste (car nous nous mettons sous la sauve-garde du Conseil de Sa Majesté) parvînt à s'emparer de quelqu'un de nous, et qu'il osât, par un de ces actes que la politique appelle de vigueur, et qui ne sont en effet que des actes de despotisme, le sacrifier sans observer les formes et les délais prescrits par les Lois, jurons de faire ce que la nature, le courage et le désespoir inspirent pour sa propre conservation.

Arrêté à Nantes, dans la Salle de l'Hôtel de la Bourse, ce 28 Janvier 1789.

Mellinet fils, Verger des Barreaux, Letissier, Bertrand, Sotin de la Coaindiere, Coeslier fils aîné, Jacob, Lory Dugazon, Debourges, Arnout aîné, Michellery, Pointel, d'Arbrefeuille, de Bourgues, Carié fils, Commissaires.

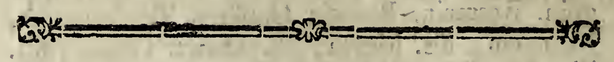
Louis, Trotreau, Claveau, Belloc, Badaud, Nourri, *Chefs de correspondance.*

Normand, aîné. Billard. Garaud, fils. Labat Baudichon, fils aîné. Varsavaux. Malecot. Lafont. De Champo. Chevalier. Rousseau. Du Pressoir. P. Cert. Baudichon, jeune. Cambronne. Du Pressoir. Moraud, fils. Thebaud. J. F. Charles. Bonnement. Tarin. Meri. Simonneau. Hardouin. De Brocour, fils. Bellot. Charlery. Ruelle. Barbot. Mororel. Champalone, aîné. De Beaugé. Joubior. P. C. Passart. Tarin. Piveteau. Al. Champane.

F.

F. Legris. Desjardins, fils. J. B. Relnaud. Mauguin. Resmain. Braheia. Gaullier. Toulmouche. Maussein, fils. Morin, fils. Danet. Tessier, fils. Tessier fils. Caputan. Normand. Houclel. Benoteau. Gamo. Gandriau. Mauduit. Druet. Leliard. Huet du Pavillon. Druai. Benoist. L. Thebaud. Duchêne aîné. Jean Léquipe, fils. Le Maître. Coignau. Marie. Lacroix. Lup. Rougnon. Jaillier. Bourdier, jeune. Valteau, jeune. Gautier, aîné. Leliard. Verriot. Charbonnier Foucaud. de Vauguyon. Gasorie. Housset, jeune. Baron. Brouard. J. Bapt. Thebaud. Savary. Lenssiat. Herbert. Portier. Fleurygni. Royer. Cardon, jeune. Mariot. F. Lensscot. Jamet, fils. Thomas. Delamarre, Creusé. Chatmice. De la Chasserre. Benoist, jeune. Brouard de Souches, fils. De la Rue. Pouponneau. Ulliot. Penat, Feydeau. Marie, Aubinet, aîné. Musset; Taraud. La Salle. Duchesne. Turquet. Griffon. Lourmand. Pipaud. Menant. Monliens. Crucy, jeune. Bellefont. Rivière. Prével. Trebillard. Cantin, jeune. Chevallier. Marchese. Préon. Tachon. Gautier, jeune. Delamarre. Thomas. Mariot. Neuvaux. Pivetaux. Bourdier, jeune. Vic. Cardon, l'aîné. Feydeau, aîné. Cardon, jeune. Robin. De Baugé. Lupé. Menard, etc. etc. etc.





Nozai, le 30 janvier 1789.

MESSIEURS ET CHERS COMPATRIOTES,

Nous n'avons pas le temps de vous envoyer copie du procès-verbal de notre marche, depuis notre départ de Nantes, de même que celle des Ordonnances que nous avons rédigées pour le maintien d'une bonne police parmi nous. Aussitôt que le temps nous le permettra, nous vous en ferons parvenir les expéditions. Nous vous dirons en bref que nous sommes arrivés ici en assez bon ordre, hier au soir, et que nous nous disposons à partir ce matin, pour aller coucher à Bain.

Nous avons reçu dans la nuit, une députation de la Jeunesse de Rennes, de l'aveu de M. de Thiars, pour nous instruire que la paix est conclue, et que les deux partis se sont donné réciproquement leur parole d'honneur, d'observer les articles, sous peine d'abandonner à la rigueur des lois, ceux qui les enfreindroient.

Nous avons, à notre tour, député vers M. de Thiars, MM. Lori Dugazon et Coindiere, à l'effet de cimenter, en notre nom, ladite paix, pour qu'à l'avenir la Noblesse soit plus circonspecte dans ses démarches envers le Tiers. Notre projet d'aller à Rennes n'en est pas ralenti. Au contraire, ce qui s'y passe maintenant à l'égard de M. *Omnes-Omnibus*, qui vient d'être décrété par le Parlement, exige que nous

nous y rendions ; sa cause devient la nôtre. Une autre raison non moins puissante, est le désir que nous avons d'assister à la Tribune, à l'ouverture des États, pour que la Noblesse ne refuse pas d'écouter les justes réclamations du Tiers-État.

Nous vous instruirons, Messieurs et chers Compatriotes, lors du retour de nos Députés, que nous attendons avec la plus vive impatience.

Nous avons l'honneur d'être avec le plus parfait dévouement, Messieurs et très-chers Compatriotes,

Vos très-humbles et très-obéissans serviteurs,

Les Commissaires de la Jeunesse de Nantes.

Nota. Malgré ces nouvelles, rien n'étant suffisamment déterminé, les Jeunes-Gens de Nantes continuent, avec la même ardeur, leurs dispositions pour leur départ.

817

nous y [illegible] ; sa cause devient la nôtre. Une [illegible], et les [illegible] que nous [illegible] du Tribunal, à l'[illegible], pour que la Noblesse ne refuse pas [illegible] les justes réclamations du Tiers-État.

Nous sommes [illegible], Messieurs [illegible] Concitoyens, [illegible] de nos Députés, que nous [illegible]

Nous avons l'honneur d'être avec [illegible]

Vos très-humbles et très-obéissans serviteurs,

Fait [illegible]

[illegible]